



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

## ARRÊTÉ N° 2026 /26

### RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION IMPASSE DES TREILLES

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

**VU** le code de la route,

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** l'avis du préfet permanent en date du 31 mars 2023

**VU** la demande du 11 mars 2026 de **M. MAVIT Olivier** demeurant Impasse des Treilles sollicitant :

- L'interdiction de stationner et de circuler dans l'impasse le jeudi 02 Avril 2026 à l'occasion d'une mise en bouteilles.

-

- **CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de la manifestation, le stationnement et la circulation doivent être réglementé pour donner suite au passage d'un semi-remorque.

-

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Interdiction de stationner et de circuler dans l'impasse des Treilles le 02 Avril 2026 de 06 heures à 19H00. De plus, les abords immédiats doivent être libre de tout stationnement (Rue de las muolas ainsi qu'une partie de la Rue Chante Vent.

**ARTICLE 2 :** Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté et de la distribution du présent aux riverains.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

**ARTICLE 4 :** L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 13 mars 2026

Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2021-68 du 18 mai 2021 l'Adjoint

**BOULAIN Jackie**

